

E/ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres agissent en tant que commissaires aux comptes de l'Entreprise au 31 décembre 2017, et pour chacune des périodes présentées. Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par Sanofi et ses filiales consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016 :

(en millions d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	2017		2016		2017		2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :								
Certification des comptes individuels et consolidés ^(a)	16,4	73%	16,7	92%	16,8	98%	16,8	97%
Services autres que la certification des comptes ^(b)	6,0	27%	1,4	8%	0,4	2%	0,6	3%
Travaux liés à l'audit ^(c)	4,9		0,6		0,4		0,4	
Fiscal	-		-		-		-	
Autres	1,1		0,8		-		0,2	
Total	22,4	100%	18,1	100%	17,2	100%	17,4	100%

(a) Dont réalisés par les commissaires aux comptes de la société mère et des filiales françaises : Ernst & Young 7,6 millions d'euros et PricewaterhouseCoopers 7,8 millions d'euros en 2017, respectivement 7,0 millions d'euros et 7,4 millions d'euros en 2016.

(b) Au cours de l'année 2017, Ernst & Young et Autres a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- interventions concernant les opérations sur le capital social et les émissions de valeurs mobilières proposées à l'assemblée générale extraordinaire ;
- diligences réalisées afin de permettre l'intégration par référence de rapports précédemment signés par le cabinet ;
- missions de procédures convenues et d'audit dans un contexte de cession.

Au cours de l'année 2017, PricewaterhouseCoopers Audit a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- interventions concernant les opérations sur le capital social et les émissions de valeurs mobilières proposées à l'assemblée générale extraordinaire ;
- émission d'attestations ;
- diligences réalisées afin de permettre l'intégration par référence de rapports précédemment signés par le cabinet ;
- réalisation de procédures d'audit dans le cadre d'une acquisition ;
- réalisation de benchmarks.

(c) Dont réalisés par les commissaires aux comptes de la société mère et des filiales françaises : Ernst & Young 4,8 millions d'euros et PricewaterhouseCoopers 0,3 million d'euros en 2017, respectivement 0,5 million d'euros et 0,1 million d'euros en 2016.

Politiques et procédures de préapprobation définies par le Comité d'audit

Le Comité d'audit de Sanofi a établi une politique et mis en place les procédures d'approbation des prestations d'audit et de préapprobation des autres prestations à fournir par les

commissaires aux comptes. En 2017, le Comité d'audit de Sanofi a établi un budget détaillant la nature des diligences et des autres prestations (services autres que la certification des comptes) pouvant être fournis par les commissaires aux comptes ainsi que les honoraires s'y rapportant.